



Renouvellement du projet social 2020 – 2023

MJC centre social Malraux

Document intermédiaire Premiers éléments de diagnostic Information temporaires

LOGEMENT

Le centre social Malraux renouvelle sur l'année 2019 son projet social 2020 à 2023 en démarrant une démarche d'animation multi acteurs associant habitants, élus, acteur associatifs et partenaires en vue d'amener des propositions et initiatives partagées.

Une première phase va s'appuyer sur la recherche d'éléments statistiques qui est présentée ci dessous et sera mis en ligne régulièrement tout au long de l'année. Ces informations ont pour vocation à alimenter les réflexions, les débats et définir des orientations.

IL est rappelé que le territoire d'intervention pour le prochain projet social 2020 à 2023 sera celui des communes de :

Armentières sur Avre – Bâlines – Les Barils – Bourth – Breux sur Avre – Chennebrun – Courteilles – Gournay le Guérin – Mandres – Piseux – Pullay – Saint Christophe sur Avre – Saint Victor sur Avre – Tilières sur Avre – Verneuil d'Avre et d'Iton (Verneuil sur Avre et Francheville communes associées) – Montigny sur Avre.

Les informations présentées ci dessous sont des versions intermédiaires et seront complétées tout au long de l'année en cours. Nous vous invitons à les consulter régulièrement pour bénéficier des mises à jour. Pour toute question, complément ou remarque, n'hésitez à nous en faire part à centresocial@mjcverneuil.fr.

Avertissement - Note préalable

Les informations présentées ci dessous sont en cours d'investigations et seront complétées par différentes autres sources tout au long de l'année. Dans le cadre de la démarche actuelle, plusieurs constats sont à considérer :

1) l'évolution du territoire d'intervention 2020 à 2023 est celui de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Verneuil moins la commune de Rueil la Gadelière. Il ne correspond donc pas à une aire géographique administrative. En conséquence, la recherche d'information statistique oblige à une compilation de chacune des communes composant le territoire actuelle d'intervention qui multiplie le nombre de requêtes par le nombre de communes considérées. En conséquence, il a été fait le choix, pour des raisons de contraintes de temps, de concentrer les efforts sur les éléments qui apparaissaient essentiels.

De même, le territoire de comparaison qu'est l'INSE27 est issu d'une création récente (01/01/2017) et ne permet pas toujours les références appropriées.

A l'identique, la fusion entre Verneuil sur Avre et Francheville au 01/01/2017 ne permet pas d'accéder aux spécificités statistiques de ces deux communes et d'accéder aux anciennes données liées à Francheville par exemple.

2) Cette réalité liées aux données statistiques impose quelques contraintes :

- certaines données exprimées en pourcentage ne permettent pas de calculer des moyennes concernant le territoire d'intervention et ne permettent pas la comparaison.

- la contrainte de temps fait que pour certaines données, il a été privilégié une comparaison ou une présentation des données liées aux principales communes que sont Bourth, Tillières sur Avre et Verneuil d'Avre et d'Iton dans la mesure ou elles représentent à elles trois presque 75 % du poids démographique du territoire considéré.

- il a été fait le choix de permettre la comparaison avec les territoires les plus proches. Selon les cas et pour les raisons évoquées ci dessous, cela pourra être l'INSE27, l'Eure ou la France en fonction des données accessibles.

2) L'approche statistique INSEE reprend principalement les données les plus récentes accessibles c'est à dire les années 2010 et 2015. Le lecteur devra tenir compte dans son appréciation du laps de temps écoulé et des évolutions ayant pu se produire depuis.

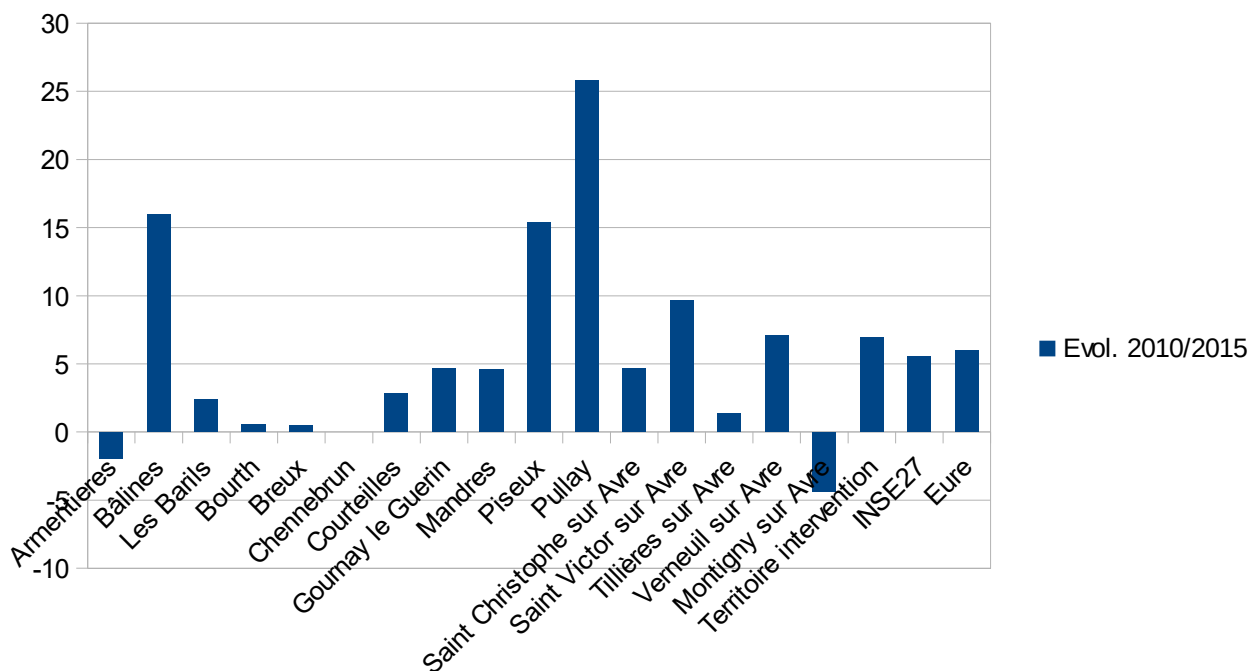
3) Enfin, le diagnostic antérieur de 2015 portait sur la commune de Verneuil sur Avre. La démarche donnait pour territoire de comparaison celui de la CCPV et de l'Eure. Le lecteur pourra s'y référer s'il ressent le besoin de reprendre certains éléments puisque le nouveau territoire d'intervention correspond à celui de l'ex CCPV moins la commune de Rueil la Gadelière. Ce document reste accessible sur le site de la MJC de Verneuil sur l'onglet centre social.

Le logement

1) Evolution en % du nombre de logements entre 2010 et 2015.

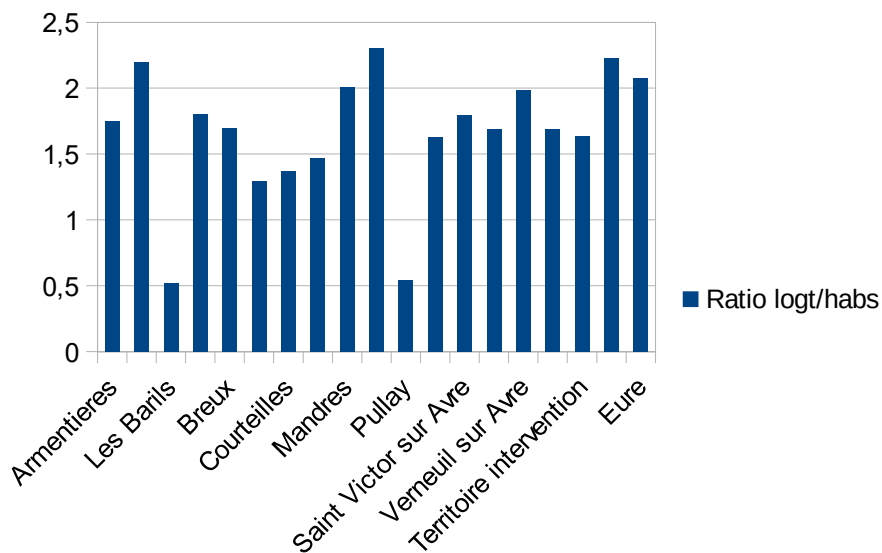
[https://statistiques-](https://statistiques-locales.insee.fr/#bbox=67175.6248289.68992.33139&c=indicator&i=bdcom.log&s=2015&view=map1)

[locales.insee.fr/#bbox=67175.6248289.68992.33139&c=indicator&i=bdcom.log&s=2015&view=map1](https://statistiques-locales.insee.fr/#bbox=67175.6248289.68992.33139&c=indicator&i=bdcom.log&s=2015&view=map1)



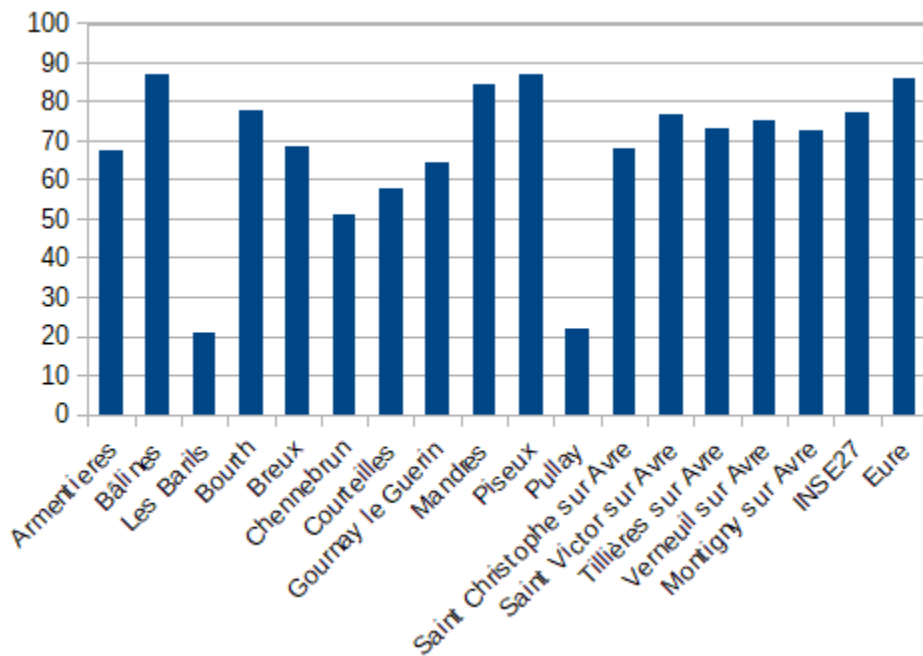
Seules les communes d'Armentières et de Montigny ont perdu des logements sur ces cinq années. En revanche, on constatera une augmentation légèrement plus significative que l'Eure ou l'INSE27.

2) Nombre d'habitants par logements existants en 2015.

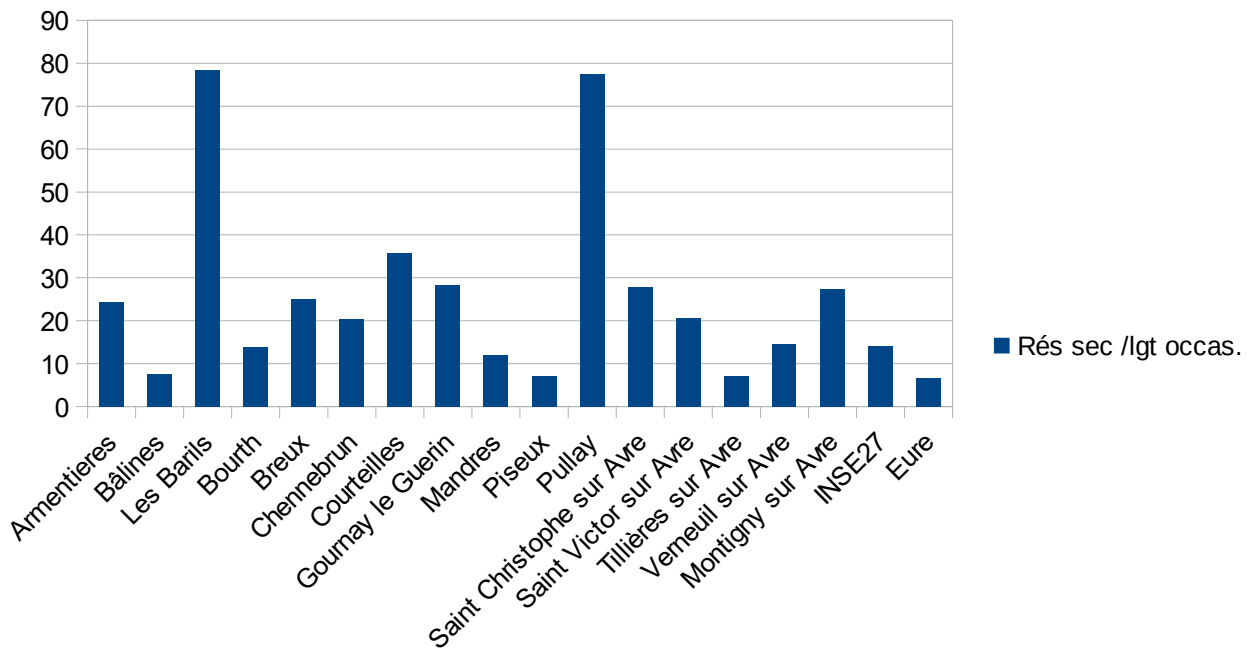


On note que globalement, le territoire possède un ratio nombre d'habitant par logement existant inférieur à l'Eure et à l'INSE27 ce qui renvoie à la question de la solitude traitée ci après.

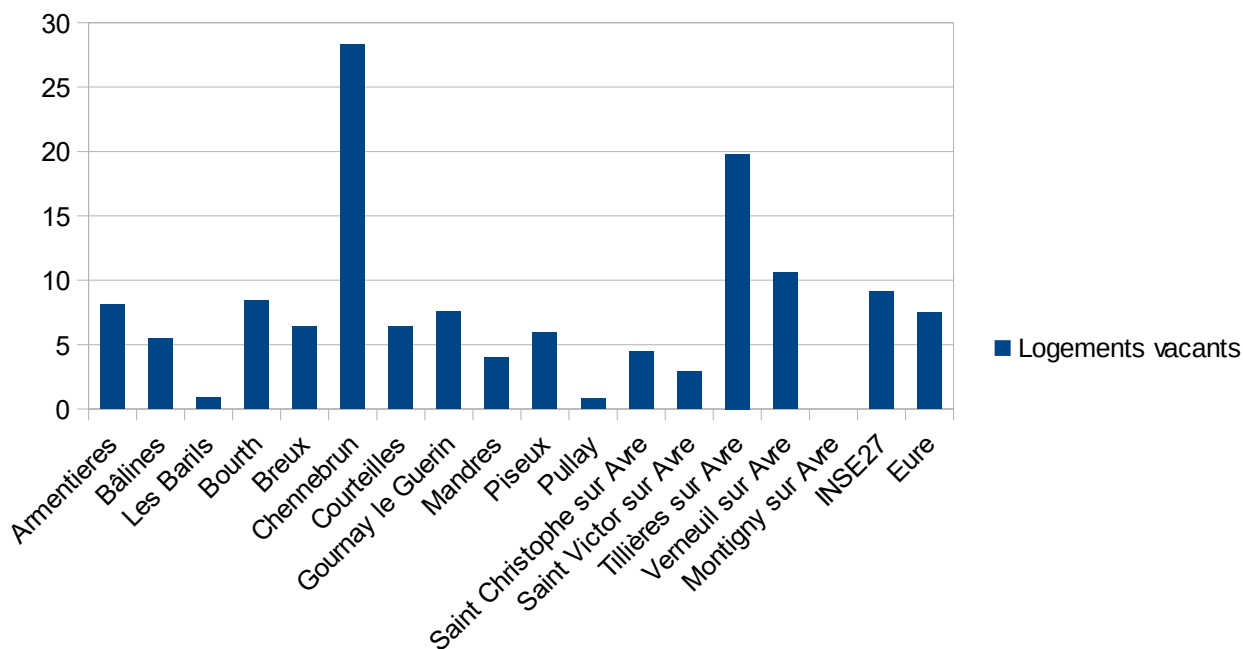
a) Logements principaux en %:



b) Logements secondaires ou occasionnels :

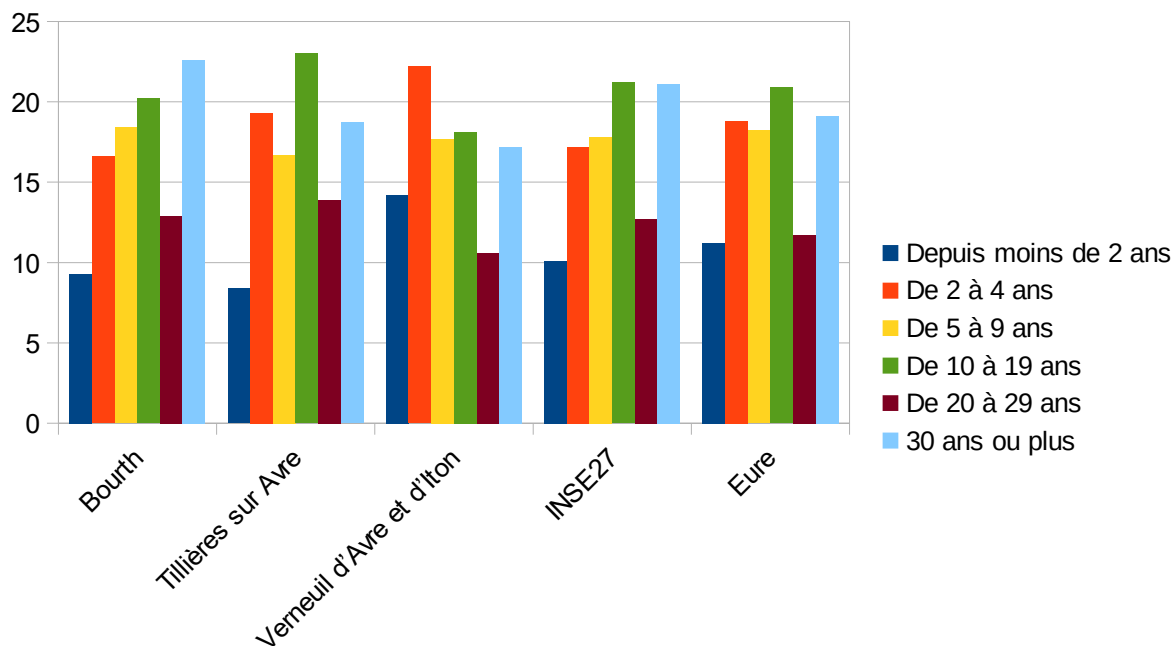


c) Logements vacants :



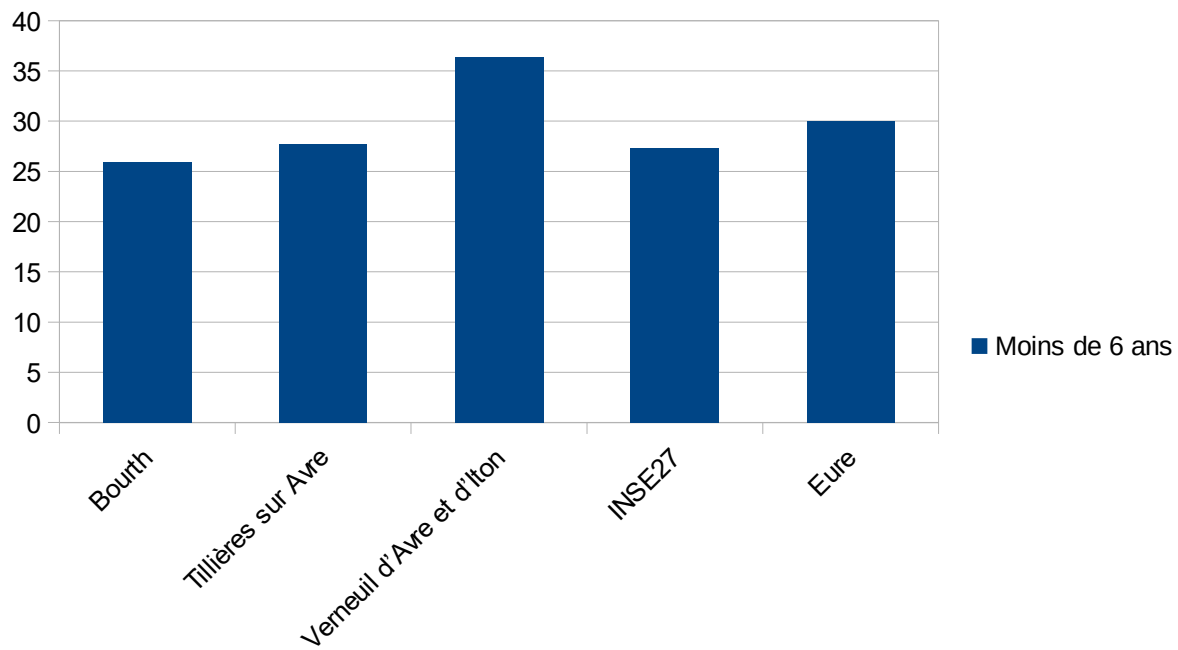
Au regard du volume de logement sur Verneuil sur Avre, on notera l'importance que peuvent représenter plus de 10,6 % de logements vacants en terme de capacité d'accueil de nouvelles populations et de faible tension sur le marché. La question cependant du coût de la location ainsi que de la vétusté imposera une réflexion sur la qualité de vie et d'accueil de nouvelles populations. Les 19,8 % de logements vacants sur Tillières sur Avre sont à noter également (plus du double de l'INSE27).

3) Ancienneté d'emménagement des ménages en % en 2015 (Source : INSEE / LOG T2 –).



On note sur Verneuil d'Avre et d'Iton la part importante des résidents ayant emménagé depuis moins de 2 ans et de 2 à 4 ans. Cela peut traduire à la fois l'arrivée d'une population nouvelle (nouveaux habitants) mais aussi une rotation des habitants qui emménagent/déménagent au sein de la même commune ou du territoire d'intervention. En revanche, on observe une plus grande stabilité des populations sur Bourth et Tillières sur les temps récents.

Source : INSEE / LOG T2 – Ancienneté d'emménagement des ménages en % en 2015 (cumul des tranches de 0 à 2 ans et de 2 à 4 ans d'ancienneté au sein du même logement).



Si l'on compare ces territoire en questionnant l'ancienneté sur la période 0-6 ans, on s'aperçoit qu'un ménage sur trois a emménagé sur/au sein de Verneuil d'Avre et d'Iton sur la période considérée.
